



**Périmètre de l’appel à projets**

Chaque proposition portera explicitement sur une thématique en lien avec le champ d’action de l’INCR.

Recherche clinique OU translationnelle avec un objectif clinique clairement identifié.

**Éligibilité**

Cet appel à projet s’adresse aux équipes de recherche bretonnes et publiques.

**Financement**

Le financement accordé est destiné à couvrir des **FRAIS DE PERSONNEL UNIQUEMENT** : stagiaires, doctorants, post doctorants, personnel de traduction.

L'acquisition de matériel n’est pas financée.

Sont autorisés : les frais de mission à l’étranger, de congrès, de formation, de publication dans le cadre du projet. Ces frais ne devront pas dépasser 10 % du financement.

Le montage financier global du projet doit être fourni.

**Convention de financement**

Une convention entre BAA et l’employeur du jeune chercheur devra être signée.

Sauf justification circonstanciée, si elle n’est pas signée dans les 12 mois qui suivent l’attribution des fonds, il n’y sera donné aucune suite/financement par l’INCR

**Conditions et contreparties**

Le responsable de l’étude subventionnée devra présenter un rapport annuel succinct de ses travaux ainsi qu’un rapport financier détaillé justifiant l’utilisation de la somme attribuée.

Toutes communications et publications se rapportant à l’activité du projet financé devront mentionner le soutien de l’INCR et de BAA et un exemplaire devra être joint au rapport. Les chercheurs ayant reçu un financement devront répondre aux sollicitations de l’INCR afin de présenter leurs travaux de recherche. Les chercheurs pourront également être sollicités pour des photos et/ou vidéos sur leur lieu de travail.

Le porteur de projet et par la suite la personne recrutée doivent signer la charte de fonctionnement de l’INCR.

**Procédure de candidature**

Les demandes de subventions, complétées et signées par le demandeur et/ou le responsable de projet devront être soumises par mail à :

**gestionincr@gmail.com**et**g.robert@ch-guillaumeregnier.fr** **au plus tard le 17/11/2024**

Elles devront être accompagnées d’un résumé de vulgarisation en français détaillant le projet de recherche.

Les demandes seront évaluées par des experts externes. Les attributions seront décidées **à la mi-janvier 2025** et les réponses seront données par écrit. Les responsables des projets non retenus seront avisés.

Les demandes de subvention 2024 devront contenir les renseignements détaillés dans le formulaire de dossier de candidature :

* Une description détaillée du projet en langue anglaise
* Un budget détaillé par lignes de dépenses
* Un résumé du projet pour le grand public en français
* **Cinq noms d’experts externes à l’INCR et au projet soumis, accessibles et SANS conflit d’intérêt, dont deux à l’international,** devront être fournis dans le dossier de candidature avec leur adresse électronique respective.
* La charte de fonctionnement datée et signée

**Le respect du cahier des charges conditionne le versement des fonds et la possibilité, pour l’équipe, de répondre aux prochains appels à Projets de l’INCR.**



**Contact :**

gestionincr@gmail.com et g.robert@ch-guillaumeregnier.fr